

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

PV SPECIAL AG

22 JUIN 2024

additif au PV 658

du 6 juin 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Gymnase David Douillet Boulevard De Fonbonnière 38080 L'ISLE D'ABEAU

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	P.3
MOT DU MAIRE	P.4
RAPPORT MORAL SECRETAIRE GENERAL.....	P.5
BILAN D'ACTIVITE DES COMMISSIONS	P. 7 À 27
ETUDE DES VOEUX	P.28 À 34
TARIFS 2024-2025.....	P.35-36
BUDGET PREVISIONNEL	P.37 À 40
ELECTION MANCAT 2024-2028.....	P.41
ELECTION DELEGUES LIGUE.....	P.42
POUVOIR.....	P.43

Le Foot en Isère :
Moi J'adhère

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62



Nos Partenaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 7H45

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 9H00

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Allocution des personnalités

Allocution de Monsieur le Président du club de l'Isle d'Abeau

Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football ou son représentant

Allocution de Hervé GIROUD-GARAMPON Président du District

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Hiver » du vendredi 17 novembre 2023 aux Avenières.
2. Approbation du rapport moral du secrétaire général saison 2023-2024
3. Etude des vœux présentés par le Comité de Direction du District

PAUSE

4. Tarifs 2024-2025 et Prévisionnel présentés par le Trésorier du District
5. Election du Président et mandature 2024-2028
6. Election de la délégation du District aux Assemblées Générales de Ligue mandat 2024-2028
7. Tirage au sort numéro de poules pour réunions d'organisation d'avant saison
8. Remise des récompenses (Fair Play – Challenge du Mérite)

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES
sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des statuts du District le représentant direct du club est le Président dudit club ou toute autre personne majeure licenciée de ce club, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président (modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un club ne peut pas représenter d'autres clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**

De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service trésorerie du District, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote. Toutefois, ils ne seront pas considérés comme absents.

Mot du Maire

En tant que Maire, je suis ravi que les forces vives du football isérois se retrouvent à L'Isle d'Abeau lors de l'assemblée générale du district de l'Isère. C'est toujours un moment important que de faire le point sur les thématiques si nombreuses tant liées au sportif qu'à l'organisation de chaque club et du district.

L'Isle d'Abeau est une ville de 17000 habitants, caractérisée par la jeunesse de sa population, avec 25% de moins de 14 ans et 46% de moins de 30 ans. Afin de répondre aux besoins de la jeunesse, nous avons besoin de leur proposer des activités sportives, culturelles ou sociales, selon les motivations et attraits de chacun.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement fort du football club de L'Isle d'Abeau. Tout au long de l'année, les éducateurs et les dirigeants donnent de leur temps, avec leur expertise, pour permettre la pratique de ce sport si populaire. C'est l'investissement sans faille de tous ces bénévoles qui permet de proposer la pratique du football. Ce club va même au-delà de ses missions en s'investissant lors d'événements communaux, où leur expertise et leur bonne humeur sont reconnus, tant au festival que lors du traditionnel loto.

Parmi les sportifs, certains sont repérés par de plus grands clubs locaux, avec parfois des pépites qui jouent au plus haut niveau national. D'autres sont moins talentueux mais tout aussi importants. Tous ont leur place et l'attention qu'ils méritent.

Le rôle sociétal qui est le vôtre est essentiel afin de former les jeunes et les moins jeunes, leur permettre de passer de bons moments sportifs et aussi amicaux, dans le respect mutuel, l'engagement, la passion.

Je vous souhaite une assemblée générale réussie, et c'est avec plaisir que je serais présent le samedi 22 juin matin.

Cyril MARION

Maire de L'Isle d'Abeau

Vice-président CAPI à la Rénovation urbaine et à l'Habitat





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024



Rapport moral du Secrétaire Général

J'adresse à tous les membres bénévoles des commissions remerciements et félicitations pour les nombreux dossiers traités selon leur compétence et les initiatives prises et surtout pour leurs disponibilités en étant présents tous les mardis

Je n'oublierai pas également nos techniciens (Thomas, Jérémie, David et Medhi) et notre nouveau CTDA (Hakim) qui accompagnent les clubs et organisent de nombreuses activités et formations, avec compétence et professionnalisme, dans une vraie dynamique.

Un grand merci également à Elisabeth et Nathalie notre équipe administrative, faisant preuve de beaucoup de disponibilités et d'écoute pour nous tous et qui gèrent au quotidien toutes les missions d'un district, les difficultés des clubs et qui apportent soutien aux commissions.

Remerciements à tous les clubs, les bénévoles qui nous ont accueillis sur leurs installations, que ce soit pour nos manifestations, réunions, formations....

En septembre 2023 nous avons organisé 12 réunions de poules en seniors et 5 réunions de secteurs pour les U15 et U17, qui nous ont permis de reprendre contact avec vous et présenter quelques évolutions règlementaires adoptées par les différentes instances. Près de 90 % des équipes seniors étaient présentes lors de ces réunions

La situation des effectifs est la suivante (arrêtée au 02/05/2024) :

SAISON	NB LICENCIES	VARIATION
2021/2022	31343	
2022/2023	32955	+ 5,14 %
2023/2024	36045	+ 9,37 %

En ce qui concerne les licenciés, nous constatons que leur nombre est en augmentation de 15% depuis la saison 2021/2022 avec une hausse au niveau du foot animation, des équipes de jeunes et des féminines

Au niveau des arbitres désignables, nous constatons une augmentation par rapport à 2021/2022 de 27 licences soit 10,15%

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Le bénévolat est aujourd'hui en perte de vitesse à l'image de notre société de plus en plus individualiste, les gens donnent moins de leur temps et de façon plus épisodique. Mais notre district a besoin de vous tous, dirigeantes, dirigeants, éducateurs, accompagnateurs. Je vous rappelle aussi que les membres du District, des commissions sont également des bénévoles et que nous partageons avec vous la même passion.

Le District, son personnel et ses membres sont à votre écoute et à votre disposition. La gestion du football n'est pas une affaire individuelle mais une organisation collective et solidaire.

Je ne voudrai pas passer sous silence la recrudescence de la violence et des incivilités constatées sur et autour des terrains départementaux depuis le début de saison avec notamment certains dossiers disciplinaires avec voies de fait sur officiels et/ou arbitres, ou pour les matchs de jeunes, une pression des dirigeants responsables d'équipes pour tenter de faire enlever ou modifier sur la feuille de match les sanctions disciplinaires prises pendant la rencontre ou l'utilisation des réseaux sociaux pour remettre en cause les sanctions, l'arbitrage, les instances.

Chacun, dans son domaine, doit se mobiliser contre la violence et ses excès.

Pour terminer je citerai des extraits de la lettre adressée aux Présidents de clubs par les Présidents de la FFF et de la Ligue du Football Amateur :

« Votre rôle et celui des dirigeants, des éducateurs et autres bénévoles, est de contribuer à la mission éducative et citoyenne de nos clubs, véritables prescripteurs des valeurs que vous partagez notamment avec les plus jeunes de nos licenciés. Il est également de votre responsabilité de sensibiliser les partenaires, les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances. La passion qui nous anime ne peut se conjuguer avec la violence et la haine. Par cet engagement, vous êtes et resterez des acteurs de la cohésion sociale qui contribuez à réduire les inégalités et à contenir ces incivilités. Vous favorisez l'unité de notre football et fournissez à notre jeunesse les clés de leur émancipation ». « Ensemble, mettons un terme à ces épisodes de violence qui n'ont pas leur place sur nos terrains. Ensemble, affichons notre solidarité au service de nos licenciés et de nos territoires. Ensemble, préservons ce patrimoine qu'est notre football. Ensemble, mettons un terme à ces épisodes de violence »

Le football doit rester un jeu à pratiquer avec plaisir, respect de l'autre et des règles dans un esprit d'Ethique, de Tolérance, de Solidarité, de Convivialité.

Par vos activités sportives et extra sportives, vos clubs sont des véritables lieux de vie, et vous êtes engagés au quotidien en faveur du lien social et du « vivre ensemble ». Vous participez à la dynamique et à l'attractivité de nos territoires.

Pour tout cela je vous en remercie et je vous souhaite une bonne nouvelle saison sportive 2024-2025.

Marc MALLET Secrétaire Général

BILAN D'ACTIVITE 2023/2024 DES COMMISSIONS

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES (C.D.T.I.S - ISERE)

- 1) **Présentation de la Commission des Terrains et Installations Sportives :**
La CDTIS Présidé par GUY CHASSIGNEU comprend à ce jour 4 membres :
BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN-FRANCOIS – VITTOZ JEAN-JACQUES

CDTIS -ISERE lors des visites de classement d'installations sportives



- 2) **Rôle de la CDTIS –ISERE :**

2.1 - Aider à l'amélioration des différentes infrastructures afin de procéder à la classification des lieux de pratique du Football, par des conseils auprès des propriétaires des Installations Sportives (IS).

2.2 - De conseiller et de renseigner les maîtres d'œuvre (dans le cadre de projets de construction et/ou de réhabilitation des (IS) destinées à la pratique du Football en compétition.

2.3 - D'informer les Présidents de clubs, dans le but du classement de (l'IS) en regard du niveau de jeu de l'équipe du club jouant au plus haut niveau.

Les priorités sont axées sur la sérénité des rencontres, la sécurité des joueurs.es et officiels.les, la sécurisation de l'installation sportive.

Pour cela la commission s'appuie sur la Règlementation des Terrains et Installations Sportives de la Fédération Française de Football en date du 01 Juillet 2021.

- 3) **Les Homologations concernent :**

A - Les Installations sportives extérieures (Aire de jeu 11 où Foot réduit + ensemble vestiaires)

B - Les Eclairages

C - Les Gymnases + Eclairages

L'homologation, consiste à classer ou à confirmer le classement des installations Sportives suivant des recommandations Fédérales en relation avec le niveau de jeu.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Le classement d'une IS est réalisé pour 10 ans, le suivi des classements est effectué par la CD-TIS ainsi que la CRTIS.

La C.D.T.I.S rappelle aux clubs, aux collectivités locales propriétaires des installations que seuls les terrains et installations sportives conformes à la réglementation en vigueur peuvent être utilisés en compétitions officielles.

Rappel des niveaux de classement des (IS) et (Ecl) en fonction du niveau de jeu dans le district de l'ISERE :

- IS niveau 5 pour : les équipes jouant en D1 et D2 / D1 féminines / Eq jeunes à 11
- IS niveau 6 pour les équipes jouant en D3 à D5
- Eclairage E6 pour les équipes jouant en D1 et D2 / D1 féminines / Eq jeunes à 11

Les clubs qui jouent actuellement sur des installations sportives ne correspondant pas à la réglementation en vigueur, doivent prendre contact auprès de la CDTIS, afin d'étudier avec leur collectivité et propriétaires les meilleures solutions.

- 4) **Réalisation :** Tout au long de cette saison 2023/2024, la C.D.T.I.S s'est déplacée dans le District de l'ISERE pour renseigner, classer et/ou confirmer des classements d'installations sportives, d'éclairage et des gymnases pour le Futsal.
- Installations Sportives : **52**
 - Eclairage terrains : **18**
 - Gymnases : **03**
 - Visites Collectivités et clubs : **62**

Bilan de la saison 2023/2024

- De nombreux dossiers à traiter tant sur le plan du classement des installations sportives, que sur les projets de réhabilitation ou de création.

Nous avons aussi eu à traiter l'aspect règlementaire sur la sécurisation des installations sportives. (Mise aux normes des mains courante – zone de dégagement et zone libre)

Notre commission se doit d'être toujours à l'écoute et elle se doit d'accompagner tous les clubs et les collectivités afin que chacun.e puisse trouver des solutions aux projets à présenter.

Conclusion : Sur la base du mandat en cours, nous nous apercevons au fil des années une augmentation du nombre de dossiers à traiter, ce qui correspond à l'objectif d'avoir toutes les installations classées. Une commission diminuée depuis quelques années pour effectuer tout le travail nécessaire sur le terrain et administrativement.

Je tiens personnellement à remercier les membres de la Commission qui ont apporté leur dévouement au bon fonctionnement de la C.D.T.I.S tout au long de cette saison.

Remerciements au Président, aux assistantes administratives (Elisabeth, Nathalie, Maria), et l'ensemble des personnes du District pour leur aide et soutien apportés dans le cadre du bon fonctionnement de notre Commission.

La Commission des Terrains et Installations Sportives vous souhaitent à toutes et à tous de très bonnes vacances.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

F.A.F.A

1 – Présentation : La C.D.T.I.S, assure le suivi des dossiers subventions sollicités auprès de la Fédération Française de Football, (correspondant au F.A.F.A).

Au sein du District, la commission FAFA est représentée, par son Président, Trésorier et le Président de la CDTIS (Equipement), la Responsable Administrative (Emploi – Transport).

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention nommés ci-après « chapitre »

a. Chapitre Equipements : - Financement d'installations sportives et des locaux Associatifs
Financement d'équipements de ligue et districts

b. Chapitre Emploi : Financement de postes administratifs de Ligue et de Districts
Financement de postes de responsables administratif et/ou sportif de club amateur

c. Chapitre Formation : <Bons de formation> destinés aux éducateurs et dirigeants de club

- Cofinancement de formations d'éducateurs et de dirigeants de club (Bourses Formation)

- Financement d'actions collectives de formation des ligues et des districts destinées aux dirigeants.es de club

- Aide à la professionnalisation des ligues et des districts

d. Chapitre Transport

2 - Projets Equipements FAFA (2023/2024):

La Ligue Auvergne Rhône Alpes (**LAURAFoot**) disposait d'une enveloppe Régionale de 853000€ pour les dossiers « Equipement » moins 12% avec 2024. Cette année, notre District a reçu une enveloppe de **87899€ soit moins 11% pour le chapitre** « Equipement ».

L'enveloppe « Equipement » nous a permis de présenter **14 dossiers**.

Actuellement 1 dossier en attente suite dépassement enveloppe.

- 2 dossiers terrains de grand jeu synthétique
- 2 dossiers création vestiaires
- 7 dossiers éclairage LED
- 3 dossiers sécurisation d'une installation contribuant à un classement Fédéral

Guy CHASSGNEU
Président de la C.D.T.I.S.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS



J'ai le plaisir de vous présenter le compte-rendu de la saison 2023/2024.

Le bilan est dressé au 25 avril alors qu'il reste 3 journées de championnat, les demi-finales et finales de coupe.

La Commission des Règlements s'est réunie 30 fois au cours de la saison pour statuer en fonction des Règlements en vigueur et elle n'a fait que les appliquer.

Elle a ouvert 222 dossiers, répartis comme suit :

➤ En fonctions des catégories :

catégories	nombre	En %
u13	43	19,37
u17	27	12,16
u15	25	11,26
d4	23	10,36
d3	22	9,91
u20	20	9,01
d5	18	8,11
d2	8	3,60
féminines	8	3,60

catégories	nombre	En %
Futsal	7	3,15
u11	7	3,15
coupe seniors	5	2,25
coupe vétérans	3	1,35
u10	3	1,35
coupes jeunes	1	0,45
d1	1	0,45
Foot entreprises	1	0,45

➤ En fonction des motifs :

score erroné	35	15,77%
Joueur-euse brûlé-e art.22.2	34	15,32%
matchs non joués	17	7,66%
Joueur-euse brûlé-e art.22.1	16	7,21%
réserve après-match	16	7,21%
évocation joueur-euse suspendu-e	12	5,41%
match arrêté manque de joueurs-euses	12	5,41%
F.M.I incomplète	10	4,50%
terrain suspendu	9	4,05%
nombre de mutés	7	3,15%
ouvert par la commission art22.2 u13	7	3,15%
demande feuille de match	6	2,70%

évocation joueur-euse non licencié-e	6	2,70%
ouvert par la commission non licencié-e	6	2,70%
Joueur-euse non-qualifiée	5	2,25%
match arrêté joueur-euse blessé-e	5	2,25%
match arrêté terrain impraticable	4	1,80%
absence d'équipe	3	1,35%
Forfait général	3	1,35%
match arrêté	3	1,35%
joueur-euse surclassé-e	3	1,35%
joué deux jours consécutifs	1	0,45%
inversion terrain après tirage	1	0,45%
réserve technique	1	0,45%

RAPPEL à partir de la saison 2024-2025 : Art 37 bis : F.M.I. (voté à l'A.G. du 17/11/2023) : Une demande de modification de la F.M.I. postérieure à la clôture entraîne une amende définie dans les tarifs du District ISERE Football

- ❖ Pour le score, aux deux clubs et aux officiels de la rencontre
- ❖ Pour les sanctions administratives, au club demandeur et/ou concerné par l'erreur et aux officiels désignés.

➤ Quelles décisions ont été prises selon les motifs ?

Absence équipes	à jouer	1	joueur non qualifié	perdu par pénalité	4
	forfait	2		rejetée	1
absence F.M.I.	perdu par pénalité	1	match arrêté (horaires)	à rejouer	2
Joueur-euse jouant 2 jours consécutifs	perdu par pénalité	1	match arrêté (terrain impraticable)	à rejouer	4
évocation non licencié-e	amende	1	match arrêté (joueur blessé)	à rejouer	5
	perdu par pénalité	2	match arrêté manque de joueurs-euses	perdu par pénalité	12
	rejetée	1	match non joué	à jouer	3
évocation joueur-euse suspendu-e	irrecevable	2		forfait	14
	perdu par pénalité	7	nombre de mutés-es	perdu par pénalité	4
	rejetée	3		rejetée	3
F.M.I incomplète	amende	9	ouverts par la commission	perdu par pénalité	8
	perdu par pénalité	11		amende	5
Joueur-euse brûlé-e art.21.1 (plus de 5 matchs)	rejetée	1	réserves après-match	rejetée	2
	perdu par pénalité	4		perdu par pénalité	9
	irrecevable	1		irrecevable	3
Joueur-euse brûlée art.21.2 (joueur-euse ayant joué la dernière rencontre ...)	rejetée	14	surclassement	perdu par pénalité	2
	perdu par pénalité	17		rejetée	1
	irrecevable	2			

➤ 43 ententes ont été engagées cette saison, réparties comme suit :

- 5 en SENIORS filles
- 1 en U11
- 10 en U13
- 15 en U15
- 9 en U17
- 1 en U18 Filles
- 2 en U18 (coupe GAMBARDELLA)

Pour cette saison 2024/2025, il y a projet d'une fusion-absorption et de deux groupements.

➤ Quelques commentaires :

- Encore et encore des joueurs-euses sans licence ou jouant sous un autre nom.

Malheureusement, les accidents aux conséquences parfois dramatiques n'arrivent pas que chez les

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

autres. Encore plus vrai dans la catégorie foot entreprise et de semaine, les clubs se plaignent de cet état mais refusent de contrôler les licences. Jusqu'à quand !!!!!

Mesdames les éducatrices, Messieurs les éducateurs, soyez vigilants, ne faites pas prendre de risque à vos dirigeants et à votre club.

Soyez fermes !!! PAS DE LICENCES, PAS DE MATCH (même amical). Ensemble, disons halte à cela.

- Lors des groupes de travail pour un championnat U17, il avait été donné la possibilité aux clubs d'inclure 3-U18 dans leur équipe U17.

L'idée première étant, et afin de ne pas laisser des jeunes U16 - U17 sans jouer, de permettre à des clubs à faible effectif d'inscrire plus facilement une équipe en U17.

Quelques clubs ont joué le jeu. Ils ne sont pas nombreux. Pour d'autres, "quand on se renseigne pour savoir si un U18-R2 peut jouer en U17-D3" Je vous laisse à vos réflexions.

- Par ailleurs et pour rappel, la Commission ne saurait être tenu pour responsable des erreurs des clubs quant à la rédaction des réserves ou réclamation, celle-ci n'ayant pas comme d'autres Commissions un pouvoir d'interprétation ou de prise en compte de circonstances atténuantes ou aggravantes. Elle applique le règlement... un point c'est tout !!!

- Enfin, je voudrais remercier Aline, Daniel, Gilbert, et Patrice, mes coéquipiers de la Commission des Règlements qui fournissent, dans la plus grande discrétion et en toute intégrité, un excellent travail travail de fourmi (minutie et rigueur) en tout point remarquable et le personnel du secrétariat qui nous assiste régulièrement.

Bonnes vacances à TOUTES et à TOUS et rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison.

Jean Marc BOULORD

Président de la Commission des Règlements



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FÉMININES

Cette année, nouvelle progression des licenciées féminines, qui explique en partie le record du nombre de licenciés du District de l'Isère cette saison 2023/2024. Notons également l'étoffement de la Commission Féminines avec l'intégration de 2 nouvelles personnes, qui se compose désormais de Jacques ISSARTEL (Président de la Commission), Laurie STRAPPAZZON, Diane APPLANAT, Lucie MATHIEU, Elodie DIASPARRA, Thierry TRUWANT, Gérard BOUAT et Tiphaine ANNEQUIN qui s'est retirée pour raisons professionnelles en cours d'année.

Au niveau des catégories :

Séniors

- Championnats séniors à 11 : 25 équipes
- Championnats séniors à 8 : 25 équipes

U18 à 8

Légère progression avec 15 équipes

U15 à 8

Nouveau record avec 44 équipes



U13 à 8

Création d'un championnat pour cette catégorie

- phase automne : plateaux
- phase printemps: championnat avec 18 équipes

Festival U13

16 équipes engagées

U10

Création de plateaux U10 exclusivement féminins

Foot loisir

Une demi douzaine d'équipes se sont rencontrées dans cette pratique sous forme de «matches amicaux»

Pour l'an prochain, nous espérons fortement créer un championnat U18 à 11. Dans ce sens, des plateaux U17 à 11 ont été créés en fin d'année, permettant aux équipes de se positionner sur cette pratique, rassemblant U17/U16/U15/U14.

Cette année, 2 équipes iséroises, FFNI et FF Echirolles, et 1 équipe Savoyarde, La Rochette, participent à l'interdistrict U18 géré par le District de l'Ain.

Certains clubs déprogramment des matchs féminins au profit des garçons, ne proposent pas de vestiaires, ou alors les basculant sur un autre terrain en cours de match toujours au bénéfice des garçons. Le développement du football féminin passe par le respect des dates/horaires, des jeunes filles, des parents, des éducateurs et dirigeants.

Il serait judicieux de se projeter sur les disponibilités des installations et infrastructures avant d'engager des équipes supplémentaires afin de ne pas à avoir à se retrouver de nouveau dans de

telles situations.

Au niveau de l'arbitrage

La D1 Séniors à 11 est couverte à 100%, un surplus éventuel d'arbitres étant reversé en D2, voire en D3.

Avoir des arbitres, c'est un progrès, reste à améliorer l'homogénéité et la qualité des arbitres vers le haut. Le nouveau projet au sein de la commission des arbitres permettra d'y arriver plus rapidement et efficacement.

Journée de la femme

Le dimanche 10 mars, les commissions Technique et Féminines du District de l'Isère organisaient un rassemblement en lien avec la Journée de la Femme.

Cette manifestation a eu lieu au complexe Vieux Melchior en collaboration avec l'US Sassenage, que nous remercions chaleureusement, et qui a permis d'accueillir 6 équipes U8F/U9F et 8 équipes U10F/U11F, soit 110 joueuses présentes (pour 17 clubs représentés) sur ces 2 plateaux. Les conditions météo ont malheureusement refroidi bon nombre de joueuses (environ 1/3 des joueuses attendues ne sont pas venues).

A souligner la présence de 4 arbitres féminines venues pour l'occasion, en collaboration avec la Commission des Arbitres.

Ce fût également l'occasion de remercier une vingtaine de dirigeantes, éducatrices et bénévoles de clubs pour leur investissement au quotidien au sein de nos associations sportives.

Remerciements à Sylvie GONFALONE (Conseillère Technique Nationale en charge du développement de la pratique féminine) pour sa présence sur cette action, aux élus du District.

Facebook

Nous vous rappelons qu'il existe une page Facebook destinée uniquement au football féminin du District de l'Isère.

Remerciements

Merci tout d'abord aux Techniciens sans qui nous ne pourrions travailler efficacement et qui répondent toujours présent dès que nous les sollicitons, ainsi que pour leur fort investissement au niveau du PPF. Merci également à toutes les commissions du District de l'Isère qui nous permettent d'avancer dans le développement du Foot Féminin et aux élus qui nous soutiennent dans cette perspective.

Jacques ISSARTEL Président de
COMMISSION FEMININES



COMMISSION SPORTIVE

Situation du nombre de licences :

33000 licences la saison passée, ce nombre a dépassé 36000 licences soit une progression de 9,8%.

Cette progression est l'une des plus importantes des districts de la Laura foot.

Ceci a demandé à la commission de s'adapter pour organiser les championnats surtout chez les jeunes.

Au niveau des calendriers, malgré un week-end où la météo nous a obligés de reporter les rencontres, ceux-ci ont pu être globalement respectés.

Catégorie U10/U11 : Responsables Patrice GALLIN et Daniel HUGOT

Patrice GALLIN et Daniel HUGOT avec l'expérience acquise la saison précédente ont continué leur mission avec quelques difficultés mais avec le souci de répondre à toutes les demandes des clubs.

L'utilisation du système fédéral FAL semble être acquise par les clubs.

L'établissement et la composition des plateaux sont toujours difficiles à réaliser, surtout quand certains clubs ne veulent pas jouer dans tel ou tel plateau et jouent tous les Week-end « la coupe du monde ».

Afin de faciliter la composition de ces plateaux la commission sportive fera une proposition pour la saison prochaine de passer les trois catégories U10, U11, U10/11 à deux catégories U10 et U11. Bien sur cela se fera aussi avec une modification des secteurs géographiques.

Catégorie U13 : Responsable Daniel GUILLARD

400 licenciés de plus que la saison précédente cela représente une progression de 13%.

L'organisation du championnat a permis d'absorber cette croissance sans problème majeur.

Challenge Festival National : Après trois tours éliminatoires, 16 équipes de garçons et 8 de féminines se sont retrouvées sur les installations du club de La Tour St Clair pour la finale départementale.

Sont qualifiées pour la finale régionale les équipes du GF38 et ECHIROLLES.

Challenge Festival Isère : les huit clubs restants qualifiés pour les demi-finales joueront le 8 mai et chercheront à se qualifier pour la finale du 1^{er} juin à SEYSSINS.

A noter la non qualification au critérium U13 organisé par la LAURA-FOOT d'un club du District pour des faits disciplinaires.

Catégorie U15 : Responsable Bernard BUOSI

330 licenciés de plus que la saison précédente cela représente une progression de 12%.

Cette forte progression a naturellement généré 17 équipes supplémentaires.

Pour les deux phases, les poules de D2 et D3 sont passées cette saison à 6 équipes en matchs aller et retour.

A partir de la saison 2024/2025 la D1 passera à 12 clubs par poule et pour la deuxième phase une

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

catégorie D4 sera créée pour permettre à des équipes plus faibles d'évoluer avec des équipes de leur niveau.

Nous avons conservé une compétition foot à 8 qui regroupait une douzaine d'équipes, permettant de réguler des problèmes d'effectifs dans certains clubs.

Catégorie U17 : Responsable Dan MARCHAL

120 licenciés de plus que la saison précédente cela représente une progression de 8%.

Cette progression a naturellement généré 14 équipes supplémentaires.

Pour les deux phases, les poules de D2 et D3 sont passées cette saison à 6 équipes en matchs aller et retour.

Pas de problèmes particuliers pour ce championnat, si ce n'est quelques matchs en retard dus à la coupe Gambardella en première phase qui ont perturbé les calendriers.

Catégorie U20 : Responsable Gérard BOUAT

40 licenciés de plus que la saison précédente en U18/U19 et 16 en U20.

Le constat est le même, les effectifs sont corrects mais le nombre d'équipes est trop faible, la priorité des clubs est de faire évoluer leur U20 en seniors plutôt que de les garder en catégorie U20.

Pour diverses raisons ce championnat est perturbé par des forfaits généraux en D1 comme en D2 ce qui ne rend pas cette catégorie attrayante.

Un groupe de travail a été créé, trois réunions par secteurs ont eu lieu avec les clubs afin de débattre de ces difficultés et de pouvoir proposer des solutions pour étoffer ce championnat.

Catégorie SENIORS : Responsable Michel VACHETTA

Une légère progression de 3% de licenciés générant six équipes supplémentaires.

Cette saison a vu la D1 revenir à une poule et la D2 à deux poules ce qui a permis à la D1 d'évoluer avec trois arbitres officiels toute la saison.

Les matchs en retard ayant été joués les championnats sont à jour.

Avant les trois dernières journées plusieurs clubs de notre district sont en grande difficultés en Régional 3 ce qui va conditionner les montées et les descentes dans notre District.

Pour éviter toute surprise la commission vous engage à consulter le tableau des montées et des descentes sur le site du District de l'Isère rubrique «épreuves ».

Catégorie VETERANS : Responsable Gilbert REPELLIN

7% de progression dans cette catégorie.

Pas d'enjeu particulier sauf pour la coupe.

La commission note une augmentation de joueurs vétérans qui évoluent dans les compétitions même « loisir » sans être licenciés.

Attention aux accidents et aux responsabilités dans ce cas.

CONCLUSION :

Je termine ce tour d'horizon en remerciant toutes les personnes ci-dessus pour leur assiduité chaque mardi, leurs compétences et parfois leur patience.

Une commission c'est comme une équipe, la concertation et la communication sur les sujets doivent être présentes chaque mardi tout en tenant compte des plannings, des difficultés dans les clubs et bien sûr le respect des règlements sportifs en vigueur.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Une palme d'or à la pierre indispensable dans la commission : Annie BRAULT qui assume le secrétariat. 4200 demandes de modifications par FOOTCLUBS ont été traitées par Annie et autant pour les changements d'horaires, les changements de stades et quelquefois les reports depuis début septembre. Tout cela dans le respect des horaires officiels, des plages horaires, des homologations de stades. En plus d'être présente le mardi Annie travaille aussi de chez elle pour ne pas être submergée de mails chaque semaine.

Merci A VOUS TOUS, Merci ANNIE. A la Prochaine SAISON.

PS : Si des personnes disponibles et motivées souhaitent rejoindre et étoffer la commission vous pouvez me joindre sur mon portable.

Le Président 06/25/25/31/32
Michel VACHETTA

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE



COMPOSITION DE LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

La CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) est composée de Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI et Patrick MONIER.

ENGAGEMENTS

Foot à 11 : malheureusement, les équipes attendues ne se sont pas engagées. Pour la 2^{ème} saison consécutive, il n'y a pas eu de championnat à 11.

Foot à 8 : 28 équipes s'étaient engagées dans les compétitions foot à 8 (2 forfaits). Il est à noter la suppression d'un championnat D2 en 2 phases, et surtout, positivement, le très peu de matchs en retard en référence aux saisons précédentes à la même période de l'année.

COMPÉTITIONS

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D1 : 9 équipes engagées, 1 poule de 10, 1 exempt. Villeneuve 1 a déclaré forfait général (05/04/2024). À 3 journées de la fin du championnat et 5 matchs en retard, le titre va se jouer entre Jarrie-Champ 1 (28 pts, 11 matchs joués) et les Tunisiens de St-Martin d'Hères 1 (25 pts, 10 J), St-Georges-de-Commiers 1 (17 pts, 11 J) et Métropolitains 1 (15 pts, 11 J) paraissant trop distancés.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2 : 9 équipes engagées, 1 poule de 10, 1 exempt. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de championnat en 2 phases. En effet, à l'issue de la réunion plénière de la CFSE, il avait été décidé de créer une Division 2 et une Division 3, en se basant sur les classements des poules Accession et Maintien de la saison dernière. À 3 journées de la fin du championnat et 2 matchs en retard, le titre devrait se disputer entre Deux Rochers 1 (34 pts, 14 matchs joués), Vallée de la Gresse 1 (31 pts, 13 J) et Air Liquide 1 (30 pts, 13 J).

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D3 : 10 équipes engagées, 1 poule de 10.

Villeneuve 2 a déclaré forfait général en début de saison. Il est important de relever que tous les matchs des 15 premières journées (il reste 3 journées de championnat) se sont tous déroulés : aucun

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

match en retard. À 3 journées de la fin du championnat, le titre se jouera entre Vallée de la Gresse 2 (36 pts, 13 matchs joués), les Turcs de Grenoble 1 (32 pts, 13 J) et GSE (31 pts, 14 J, sera exempt J17).

Coupe Nationale Foot Entreprise à 11 : 1 seule équipe engagée, Air Liquide. Air Liquide a éliminé 3-0 Volvic Sources (Puy-de-Dôme) au 1^{er} tour régional, puis les Cheminots de Gerzat (Puy-de-Dôme) au 2^{ème} tour sur le score de 2 buts à 1 (Air Liquide avait déjà éliminé Gerzat Cheminots l'an dernier, 3-2). Malheureusement, battue 0-1 aux portes des 1/16^{èmes} de finale, Air Liquide a été éliminée, comme la saison dernière, par l'AS Médicale Plus (Puy-de-Dôme).

Coupe de l'Isère Senior à 8 et Entreprise : 28 équipes engagées. Comme les saisons précédentes, phase éliminatoire avec 4 matches par équipe, puis 1/4 de finale entre les 8 premiers du classement. La finale est prévue vendredi 24 mai 2024 à 20h00 à St-Georges-de-Commiers. Elle opposera Vallée de la Gresse 2 (D2), vainqueur du tenant de la coupe, St-Georges-de-Commiers (D1), en 1/4 de finale (2-2, 5 tirs au but à 4), à Air Liquide 1 (D3).

Coupe de l'Isère Futsal Senior à 8 et Entreprise : 7 équipes engagées. Grâce à la volonté et l'impulsion du club de Jarrie-Champ (merci à Christian CHAUVIN et Marc KASMI) et de la Commission Futsal (merci à Christophe CARRETERO), la compétition s'est déroulée le samedi 13 janvier 2024 à Champ-sur-Drac. Le vainqueur de cette édition 2023-2024 est l'équipe des Turcs de Grenoble, victoire 3-0 face à l'équipe de Jarrie-Champ et du meilleur buteur du tournoi (Laurent DEBROSSE, 4 buts). Tous les résultats détaillés sont parus dans le PV n° 638, réunion du 16/01/2024.

ADMINISTRATIF

Arbitrage : La CFSE remercie la Commission des Arbitres pour la désignation des arbitres pour les matchs des quarts, des demies et pour la finale de la coupe à 8.

Discipline : très peu d'incidents par rapport à la saison dernière, et la CFSE ne peut que se réjouir de ce point positif, même si ces incidents sont encore de trop. Très majoritairement, les compétitions se sont déroulées dans un bel esprit.

Règlements : les équipes ont fait preuve de vigilance quant à leurs demandes de licences. La CFSE se joint à elles pour remercier la Commission des Règlements et son président Jean-Marc BOULORD pour sa disponibilité et les réponses qu'il leur a apportées. Cependant il est à regretter que certaines équipes, contrairement à ce qui avait été décidé en réunion d'avant-saison, aient refusé de présenter leurs licences avant les matchs. La CFSE a demandé à la Commission des Arbitres, puis à la Commission des Délégations de désigner des officiels pour faire respecter l'engagement que les clubs avaient pris.

Secrétariat : les dirigeantes et dirigeants des clubs ainsi que la CFSE remercient les secrétaires pour leur disponibilité et leur réactivité (modifications tardives, mises à jour des calendriers ou réponses aux clubs particulièrement). La CFSE insiste sur l'importance d'établir correctement les feuilles de match (compétition, date, scores en chiffres et en lettres, lisibilité de la feuille de match envoyée au district, etc.) et l'envoi de celles-ci, en plus de la saisie des résultats sur FootClubs.

Terrains : la CFSE remercie la Ville de Grenoble (merci particulier à Dominique BOENIGEN) pour le bon déroulement de nos compétitions dans leurs installations sportives.

Trésorerie : beaucoup moins de problèmes que les saisons précédentes, les clubs sont plus vigilants.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Réunion de fin de saison de la CFSE : lundi 10/06/2023 à 19h30 (à confirmer).

Assemblée Générale d'Été du District : samedi 22/06/2023.

Assemblée Générale d'Été de la Ligue : samedi 29/06/2023.

Sassenage, mardi 13 mai 2024

Le Président de la Commission, Patrick MONIER.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

COMMISSION MEDICALE

La saison s'achève pour la commission médicale, et il est temps d'en faire le bilan.

Activité particulièrement maigre cette saison, puisque les actions mises en place sur la saison précédente, par secteur, dans le cadre du PEF (sur les blessures les plus fréquentes du footballeur, et sur la nutrition du footballeur), n'ont pas été reconduites faute de demande des clubs.

Ceci est bien dommage car la prévention des blessures et l'éducation à une bonne hygiène de vie participent au bien être des jeunes sur le terrain.

De même, les interventions lors des formations des éducateurs ont été supprimées depuis plusieurs années, et on peut le regretter.

Activité toujours en cours, elle, et bien nécessaire : le contrôle des dossiers d'arbitre.

Bien nécessaire devant le nombre de dossiers mal remplis...

Rappelons que les médecins fédéraux sont parfaitement au courant des procédures et il est dommage que les arbitres ne profitent pas de leur compétence, ce qui éviterait les retours et les pertes de temps à bon nombre d'arbitre et à leur club.

Bonnes vacances à tous, et revenez bien en forme pour la nouvelle saison !

Dr Scellier Président

COMMISSION DES DELEGATIONS

La commission se compose de 19 délégués : « 13 en district, 4 en ligue, 2 en fédéral et 4 observateurs anonymes ».

La commission a intégré 4 observateurs anonymes cette saison (l'article 51 des règlements généraux du district permet de le faire). Pendant plusieurs semaines, ils se sont déplacés sur le terrain et ont fait remonter des informations aux commissions du district. Ils ont effectué 66 observations durant la saison.

La commission a effectué 348 délégations au 13 Mai 2024 (sachant qu'il restait les finales des coupes de l'Isère et une journée de championnat) qui sont réparties de la manière suivante :

SENIORS D1	SENIORS D2	SENIORS D3	SENIORS D4	SENIORS D5	U20 D1
15	36	42	30	36	14

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

U20 D2	U17 D1	U17 D2	U17 D3	U 15 D1
5	13	7	13	7

U15 D2	U15 D3	U13	SENIORS FEM D1	SENIORS FEM D2
4	1	5	2	3

OBSERVA- TIONS ANO- NYMES	COUPE F. MAR- CHOL	COUPE L. GROS BAL- THAZARD	COUPE U20	COUPE U17	COUPE U15
66	25	10	5	3	6

La commission renouvelle aux clubs :

- De ne pas oublier d'avertir les officiels pour les horaires et les terrains afin d'éviter tout problème les jours de match.
- De continuer de respecter les délais de demande de délégué : A savoir 15 jours à l'avance pour les matchs de championnat et dans les 5 jours après le tirage des coupes.

Remerciements :

La commission souhaite remercier très sincèrement tous les délégués du district pour leur investissement et leur sérieux durant toute la saison 2023-2024.

La commission souhaite aussi remercier les délégués de ligue, fédéral et les membres du comité de direction qui sont venus aider les délégués du district lors des week-ends les plus intenses.

La commission remercie le secrétariat et les membres du district pour ses actions tout au long de l'année.

Recrutement :

La commission est à la recherche de nouveaux délégués pour la saison 2024-2025, si vous êtes intéressé et motivé pour exercer ce rôle, que vous avez un minimum de connaissance des lois du jeu et de l'informatique, n'hésitez pas à envoyer votre candidature à la commission.

La commission souhaite de très bonnes vacances à tous les bénévoles, présidents(es), joueurs(es) du District de l'Isère.

CICERON Fabien



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024



COMMISSION DE DISCIPLINE

Cette saison a été, pour la commission de discipline, très intense et bien que nous n'ayons pas à déplorer d'actes de brutalité sur des officiels, un nombre important de dossiers ont été ouverts pour des menaces ou intimidations, bousculades et propos injurieux sur officiels. Un dossier concerne un comportement discriminatoire sur un arbitre. Des incidents liés à l'environnement ont également été nombreux.

Nous regrettons le nombre croissant d'incidents avec des matchs arrêtés sur la catégorie U13, très souvent dus aux comportements des parents. Quelle belle promotion faite pour notre football !!! La présence d'observateurs anonymes sur certaines rencontres, désignés par la commission des délégations, a permis de relever quelques incidents ou manquement à l'éthique et d'ouvrir des dossiers disciplinaires.

La saison avait très mal débuté par des actes d'une extrême gravité de la part d'un joueur sur un licencié et ce lors d'un match amical. La commission a sanctionné fermement ce licencié avec une suspension de 20 ans.

Les dossiers pour lesquels une instruction a été ouverte ont été en nombre cette saison, comme la saison précédente. Il en est de même pour les confrontations suite à des rapports d'officiels. En effet, nous avons dénombré 34 auditions et 20 confrontations. La commission a été dans l'obligation certaines semaines de se réunir le lundi et le mardi pour apurer les convocations.

Un rappel concernant les erreurs sur les sanctions administratives sur la FMI. Malgré les informations données lors des réunions d'avant saison, les dirigeants ne vérifient pas les mentions portées par l'arbitre sur les cartons, ce qui entraîne des rectifications à effectuer dans la semaine, notamment sur les cartons rouges, pour éviter qu'un joueur non concerné par l'exclusion purge le match automatique. Les officiels doivent remplir la FMI avec attention pour éviter ces problèmes. Sur ce point, lors de la dernière Assemblée Générale, il a été adopté l'application de sanctions financières pour les officiels et les clubs en cas d'erreur.

Le nombre de dossiers ouverts cette saison a dépassé les 500, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs saisons. Les catégories jeunes prennent malheureusement une part trop importante dans les incidents traités.

Je tiens à remercier les instructeurs, les membres de la commission qui ont encore fourni un travail sérieux tout au long de la saison et le personnel administratif du District sur qui nous pouvons compter.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Jean-Louis SOZET
Président



COMMISSION D'APPEL

Le rideau va s'abaisser sur cette saison 2023/2024, et il est temps de faire le point sur cette dernière pour la commission d'appel.

Chaque dossier est bien différent. Après la constitution administrative de ce dernier et l'audition des personnes convoquées, il s'en suit une étude où chaque personne présente de la commission exprime son ressenti qu'elle a eu sur les débats et à la lecture des différents rapports ou autres supports, puis rapproche les éléments oraux, écrits ou visuels de l'audition aux points de règlements appropriés. Croire que nous sommes tous toujours d'accord et que les décisions se prennent d'un claquement de doigts serait une erreur, les débats entre nous sont parfois animés, on s'accorde s'il le faut un délai de réflexion avant d'avoir une décision collégiale. Puis vient la rédaction des attendus, attendus qui sont confirmés par tous les membres de la commission présents à l'audition avant diffusion.

Nous rajouterons que les personnes convoquées ne le sont jamais pour rien, car elles ont, soit un lien direct avec les décisions ou suspensions, soit elles ont des responsabilités (Président, dirigeant responsable sur la feuille de match, délégué club). Même si nous sommes ouverts aux demandes de parties appelantes, la décision des convocations nous appartient et la responsabilité en incombe au Président de commission.

Nous regretterons cette saison plusieurs accès interdits en auditions pour des joueurs mineurs convoqués venus sans personnes chargées de l'autorité parentale comme il est bien stipulé sur les convocations. Ils n'ont malheureusement pas pu se défendre en présentiel de faits reprochés mais leurs responsabilités, ainsi que celles de leurs parents et de leur club leur en incombent.

Cette saison, au jour où nous écrivons ce rapport, la commission a traité 23 dossiers et 1 dossier est encore en cours (soit 19 dossiers de moins que la saison passée) qui sont répartis en 11 dossiers réglementaires, 12 dossiers disciplinaires et 1 dossier administratif. 6 dossiers disciplinaires de clubs ont également fait l'objet d'appel de la part du comité directeur du district et 1 dossier d'appel est de l'unique ressort du comité directeur du district.

Au niveau des 11 dossiers d'appels réglementaires, 1 a été retiré par le club appelant suite à une modification d'une erreur de décision d'une commission, 8 autres dossiers ont été confirmés et 2 autres dossiers ont été infirmés par la commission d'appel. Il est à noter que 3 clubs suite aux décisions prises par notre commission ont fait appel en deuxième instance à la commission compétente de la ligue LAURAFoot, la commission d'appel réglementaire de la ligue ayant confirmé 2 de ces 3 dossiers.

Au chapitre des appels disciplinaires, 1 dossier a été annulé par l'assujetti appelant, 6 dossiers ont totalement été confirmés. Après de nouveaux éléments récoltés lors des auditions, 7 sanctions issues des autres dossiers ont été modifiées à la baisse et les appels du comité directeur ont permis d'ajouter 3 nouvelles sanctions.

Enfin l'unique dossier administratif a vu sa décision être infirmée.

Je voudrais sincèrement remercier les membres de ma commission pour leurs investissements et leurs disponibilités. Leurs compétences et connaissances diverses ont permis un bon fonctionnement de la commission tout au long de cette saison.

Mes remerciements iront également aux différents Présidents des commissions du D.I.F, notamment ceux de la discipline et des règlements qui ont, quand ils l'ont pu, ou en désignant un de leur membre de commission, répondu présents à chaque convocation de notre commission, permettant de ce fait d'expliquer dans les moindres détails devant la commission et les « appelants » ce qui les avait amenés à prendre leurs(s) décision(s). Remerciements également au Président du D.I.F, qui sans jamais intervenir dans nos dossiers, nous a apportés et accordés toute sa confiance.

Je vous rappelle et vous invite à respecter les procédures d'appel qui figurent toutes les semaines sur



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

le P.V en entête du P.V. de la commission.

Enfin pour en finir avec ce compte rendu et à titre personnel en cette année électorale pour les instances de notre district, nous arrivons en fin de mandature, serons-nous tous encore là la saison prochaine ? Serons-nous tous encore là en commission d'appel la saison prochaine ? L'avenir nous le dira, quoi qu'il advienne, même s'il y a eu quelques moments plus durs que d'autres à gérer, je ne regrette en rien d'avoir été à la tête de cette commission. Apprendre tous les jours, savoir faire la part des choses, savoir garder et entretenir des rapports cordiaux malgré les points qui nous semblent différents, rester humble, respecter l'individu et en même temps l'instance. Voilà ce que m'aura apporté cette mandature.

A toute mon équipe et à toutes les composantes qui constituent le football Isérois, je souhaite de bonnes vacances et de bien vous ressourcer.

Merci à tous d'avoir pris le temps de me lire

Marc MONTMAYEUR
Président

RAPPORT COMMISSION FMI



La feuille de match informatisée nous a aussi occupés quant à la mise en place des formations auprès des clubs, l'accompagnement de matchs et aussi le suivi de fin de semaine afin de pallier aux différents problèmes rencontrés par certains. Cette saison de nombreux problèmes de doublons ou de messages d'erreurs sont apparus, il semblerait qu'ils soient résolus avec la nouvelle version.

La commission forme elle-même tous les arbitres pour l'utilisation de la FMI

Saison	FMI Réalisées	FMI Attendues	%
2021-2022	4935	5041	97,89
2022-2023	6018	6204	97
2023-2024	7952	8101	98,16

L'augmentation du nombre de feuilles de matchs cette saison est due à l'intégration des U13 D4.

On constate un léger rebond sur le nombre de feuilles de matchs réalisées, cependant les

clubs n'envoyant pas ces feuilles de matchs sont pénalisés d'une amende de 75€ tout comme les équipes qui décident d'elles même de faire la feuille papier.

La commission rappelle qu'il est préférable d'avoir un compte utilisateur par équipe, cela évite les fausses manipulations.

Marc Mallet

Président de la commission F.M.I

RAPPORT COMMISSION ETHIQUE, PREVENTION



Lors de cette saison 2023-2024 la commission a eu pour mission, comme lors des saisons précédentes, la gestion de l'ex bonus/malus, de la récidive clubs, du suivi de la présence des délégués clubs et de l'encadrement lors de toutes les rencontres.

Le bonus/malus renommé cette saison dispositif de lutte contre la violence et les incivilités a été tenu régulièrement à jour. Un constat, identique aux années précédentes : les clubs suivent assidument le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités des autres équipes de leur poule et nous font remonter d'éventuelles erreurs mais oublient de nous informer lorsqu'ils sont concernés.

Un constat devra être fait au cours de la prochaine saison pour voir aussi bien les effets positifs que négatifs de ce nouveau dispositif.

M. Montmayeur a continué à gérer la récidive clubs. C'est un travail de suivi permanent quant aux formations effectuées par les clubs concernés mais aussi un travail de relance de ceux qui oublient qu'ils sont soumis à l'article 62.2.3., cette saison un nouveau cursus de formation a été mis en place par la Fédération, mais comme les nouvelles certifications n'ont toujours pas commencé, les équipes ayant formé deux nouveaux éducateurs au cours de la saison 2023-2024 sont sorties de la récidive club. Trois réunions de concertation pour préparer certaines rencontres ont eu lieu, elles concernaient aussi bien des matchs seniors que jeunes.

En début de saison la commission a organisé 12 réunions de début de saison seniors et 5 réunions début de saison pour les catégories U15 et U17

La commission Ethique et Prévention a reçu 6 clubs pour divers problèmes liés à l'éthique, surtout des équipes U15 et U13.

Marc Mallet
Président Commission Ethique et Prévention



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

RAPPORT D'ACTIVITE COMMISSION DES ARBITRES

Tout comme la saison précédente, le démarrage de la saison 2023-2024 a été difficile car très peu d'arbitres avaient renouvelé leur dossier pour le début du mois de septembre. La CDA a dû composer avec l'effectif d'arbitres à jour (95 arbitres) pour les désignations des catégories D1 et D2 District, Ligue et une partie de la D3.

La Commission des Arbitres a pris contact avec l'ensemble du corps arbitral non à jour au démarrage de la saison, afin de les encourager quant à leur reprise et leur réinscription ; malgré nos efforts, nous avons déploré un certain nombre d'abandons d'anciens arbitres licenciés. Le recrutement de nouveaux promus en arbitrage devenant important, nous avons engagé un nouvel effort sur les formations :

- Trois formations **Arbitres Auxiliaires** ont été organisées pour les clubs voulant faire officier des bénévoles sur leurs rencontres. Deux eurent lieu au District et une a été délocalisée à Estrablin, pour un résultat de *80 arbitres auxiliaires formés*.
- Trois Formations **Initiales en Arbitrage** (FIA), deux au District et une délocalisée à BOURGOIN, pour nous permettre de recruter *73 nouveaux arbitres*.
- TUTORATS : responsable Laurent SAINT ALBIN
Soit 44 nouveaux JAD en activité dont 2 abandons pour continuer comme joueurs et une démission d'un jeune arbitre. 6 arbitres JAD ont profité d'un double tutorat plus des observations officielles car en difficulté pour assimiler correctement le rôle d'arbitre.
38 tuteurs utilisés de 3 niveaux différents : Ligue, 14D1, 7D2, 9D3 et 5 AA, plus de 200 matchs ont été arbitrés avec un binôme : TUTEUR/JAD.
Un grand merci à ST ALBIN Laurent pour son investissement à la cause des jeunes arbitres stagiaires.
- DESIGNATIONS :
Responsables : KODJAJANIAN Jean Marie : adultes - CUSANNO Stéphane : U17-
THEVENIN Cyril : U15 / U20 - AKYUREK Mustafa : Féminines.

Pas mal de points négatifs ont été soulevés par les responsables des désignations qui sont pour la plupart les points suivants : Nombreuses indisponibilités en adultes tous les weekends (22 à 30), avec des matchs en catégorie D1 qui ont lieu les samedis soir avec des arbitres D1 indisponibles le samedi, désignations arbitres AA Ligue (22 par weekend), desiderata des arbitres qui ne veulent pas arbitrer dans tel ou tel club pour des raisons disciplinaires.

Catégorie U20 un grand nombre de forfait d'équipes. Catégories jeunes problèmes de matchs reportés et de changements d'horaires 2 jours avant la rencontre.

Quelques bugs dus au logiciel des désignations des officiels récurrents cette saison (indisponibilités arbitres non prises en compte, impossibilité de désigner etc....)

Féminines : Mustafa a fait remonter comme quoi il y avait une demande importante pour l'arbitrage féminin à voir pour la saison prochaine pour pouvoir désigner comme cette saison.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

- Discipline CDA :
La Commission des Arbitres a dû prendre des décisions sur les problèmes de discipline concernant certains arbitres. Elles ont été prises sans parti pris dans un souci d'équité et de crédibilité pour l'ensemble du corps arbitral.
- Commissions d'appel et discipline du District : je tenais à remercier les 2 représentants de la CDA : FERNANDES Carlos et TREVISAN Ludovic pour leur implication toute la saison au sein de ces 2 commissions.

Je tenais à remercier tous les membres de la Commission pour le travail collectif fourni tout au long de cette saison que ce soit au niveau du secrétariat, observations, tutorats et commissions du district pour leurs implications, et en particulier les désignateurs qui ont été fortement sollicités et mis à contribution en semaine comme les week-ends. Merci également aux arbitres, observateurs, tuteurs ainsi qu'aux formateurs arbitres pour l'investissement dont ils ont su faire preuve pour nous aider toute la saison à faire évoluer et avancer l'arbitrage isérois.

Cette saison a également été un point majeur où j'ai demandé, en accord avec les membres de la CDA, le recrutement d'un CTDA à même de relever ce défi de la qualité et de l'excellence qui nous fait défaut et au vu des problèmes rencontrés pendant ces quatre années de mandat entre autres pour le recrutement et la fidélisation des arbitres.

Merci au président du District, M. GIROUD GARAMPON Hervé, pour son aide à la création du poste de CTDA et le choix de l'embauche de M. BEN EL HADJ Hakim arbitre professionnel de Ligue 1. Lors de sa soutenance pour sa candidature à ce poste, Hakim a présenté un ambitieux plan d'actions de par son expérience, avec un gros projet qui viendra palier les déficits d'arbitres et améliorer certains points comme le recrutement, la formation, la fidélisation, l'encadrement et l'évolution des arbitres, afin de tirer vers le haut l'arbitrage isérois...

Le CTDA en poste en cette fin de saison a déjà collaboré avec la CDA et son président pour mettre en place la nouvelle saison ainsi que les points vus ci-dessus pour un nouveau mandat avec une équipe nouvelle et étoffée constituée de jeunes et d'anciens membres qui va tout mettre en œuvre pour améliorer et expérimenter l'arbitrage isérois sous la coupelle de notre nouveau collaborateur et formateur. Le nouveau règlement intérieur de la CDA a été envoyé à la LAURA FOOT pour approbation et approuvé par le comité directeur du district.

Le district a envoyé par mail en cette fin de saison 2023-2024 (au mois d'avril) à tous les arbitres en activité le dossier médical et les documents affairant pour le renouvellement de leur dossier à faire au plus tôt pour anticiper et éviter les problèmes de ces deux dernières saisons concernant les effectifs d'arbitres de démarrage en septembre. En espérant que cela va motiver les arbitres à faire le nécessaire rapidement pour le renouvellement de leur dossier et ne pas attendre le dernier moment pour prendre les rendez-vous chez les médecins spécialistes pour être opérationnel à la fin du mois d'août.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Il a été envoyé le règlement intérieur par mail avec les articles à prendre en compte sur les changements importants pour la saison à venir ainsi que le questionnaire à faire à la maison et la fiche de renseignement des arbitres à remplir par email.

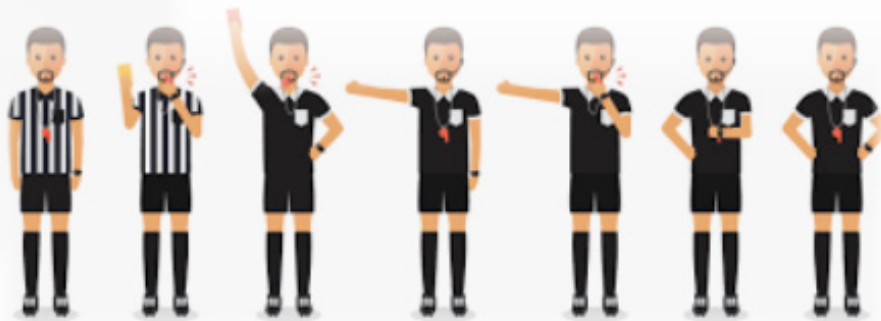
La CDA tient compte pour les classements de cette fin de saison, des changements portés par la FFF relatifs à la réforme des championnats, impactant les classements d'arbitres en nombre par catégorie sur cette saison et la saison prochaine.

NB : Pour la saison 2024/2025 il y aura 14 arbitres D1 au lieu de 20 arbitres actuellement.

En cette fin de saison, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et vous invite à renouveler votre dossier et licence au plus tôt pour la reprise fin Août.

Une nouvelle équipe sera mise en place pour la saison prochaine dans laquelle j'apporterai ma contribution avec l'aide de notre CTDA pour une grande et complète saison de football.

Sportivement,
Joseph SABATINO,
Président de la Commission des Arbitres



ETUDE DES VOEUX

VOEUX AG JUIN 2024

REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>3-2 – Correspondance : La correspondance entre les clubs et le District se fait</p> <ul style="list-style-type: none">• soit par courrier papier à entête du club• soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliation-duclub@laurafoot.org» <p>Les clubs doivent renseigner deux contacts téléphoniques dont obligatoirement le correspondant. Ces contacts doivent être visibles des clubs et des instances sur les sites officiels et définis comme «diffusable» sur footclubs</p>	<p>3-2 – Correspondance : La correspondance entre les clubs et le District se fait</p> <ul style="list-style-type: none">• soit par courrier papier à entête du club• soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliation-duclub@laurafoot.org» <p>Le signataire doit obligatoirement être identifié par son nom et sa fonction dans le club afin de faciliter les réponses.</p> <p>Les clubs doivent renseigner deux contacts téléphoniques dont obligatoirement le correspondant. Ces contacts doivent être visibles des clubs et des instances sur les sites officiels et définis comme «diffusable» sur footclubs</p>

Demande des différentes commissions afin de mieux répondre au club et si besoin pouvoir échanger avec le bon interlocuteur. Déjà évoqué dans le discours du Président à l'AG de St Romans

voeu approuvé par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>5-2 - Désignation des Commissions : Commission d'Appel, Commission de l'Arbitrage, Commission des Délégations, Commission de Discipline, Commission Ethique et Prévention, Commission Féminine, Commission des Finances, Commission FMI, Commission du Foot d'Animation, Commission Promotion de l'arbitrage(GDPA)</p>	<p>5-2 - Désignation des Commissions : Commission d'Appel, Commission de l'Arbitrage, Commission des Délégations, Commission de Discipline, Commission Ethique et Prévention, Commission Féminine, Commission des Finances, Commission FMI, Commission Foot d'Animation et Tour- nois</p>
<p>5-2-9 – Commission du Foot d'Animation (U6 à U11) :- Elle est chargée d'organiser le Foot d'Animation.</p>	<p>5-2-9 – Commission Foot d'Animation et Tournois : Elle est chargée d'organiser le Foot Animation et d'homologuer les règle- ments des tournois organisés par les clubs du territoire du District à l'exception de ceux impliquant des équipes étrangères (relevant de la Ligue). Les règlements doivent être conformes aux pratiques sportives définies par les règlements FFF.</p>

Décisions prise par la Ligue afin d'encadrer la pratique lors des tournois de clubs.

voeu approuvé par le comite de direction

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Article 25 - Règlement financier des épreuves

ANCIEN TEXTE (VOTE EN AG NOV 2023)	NOUVEAU TEXTE
<p>25-3 – Terrains suspendus : Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique. L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.</p>	<p>25-3 – Terrains suspendus : Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique. L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.</p>

demande de modification du 25-3 terrain suspendu au lieu de 5 jours francs ... passer à 10 jours francs ce qui permet au club de trouver un autre terrain en cas de refus par la commission .

voeu approuvé par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Article 45 – Terrains impraticables

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>45-3-3 Pour les compétitions gérées par le District : de 48 heures jusqu'à 3 heures avant la rencontre, c'est-à-dire du vendredi après 15h00 jusqu'au dimanche 12h00 (match le dimanche 15h00) ou du jeudi après 20h00 jusqu'au samedi 17h00 (nocturne le samedi 20h00).</p> <p>Le club contacte le délégué de secteur (voir liste sur le site du District) en signalant les raisons de l'impraticabilité.</p> <p>Le délégué de secteur, en connaissance de cause, prend la décision qui s'impose et sa décision est sans appel.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La Ligue ou le District✓ L'arbitre, les arbitres assistants✓ Le ou les délégués officiels désignés✓ Le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas. <p>par courrier électronique officiel, en précisant le nom du délégué de secteur, le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p> <p>Pour les matchs « aller » d'un championnat, la rencontre est obligatoirement inversée sous peine de match perdu.</p> <p>Si cette décision déclare le terrain praticable</p>	<p>45-3-3 Pour les compétitions gérées par le District : de 48 heures jusqu'à 3 heures avant la rencontre, c'est-à-dire du vendredi après 15h00 jusqu'au dimanche 12h00 (match le dimanche 15h00) ou du jeudi après 20h00 jusqu'au samedi 17h00 (nocturne le samedi 20h00).</p> <p>Le club contacte le délégué de secteur (voir liste sur le site du District) en signalant les raisons de l'impraticabilité.</p> <p>Le délégué de secteur, en connaissance de cause, prend la décision qui s'impose et sa décision est sans appel.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La Ligue ou le District✓ L'arbitre, les arbitres assistants✓ Le ou les délégués officiels désignés✓ Le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas. <p>par courrier électronique officiel, en précisant le nom du délégué de secteur, le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p> <p>Pour les matchs « aller » d'un championnat, la rencontre est obligatoirement inversée sous peine de match perdu. Le club recevant a la responsabilité de demander l'inversion et de pouvoir justifier de cette demande.</p> <p>Si cette décision déclare le terrain praticable</p>

Cette modification permet de définir le rôle de chacun dans la procédure d'inversion afin de faciliter la décision des commissions en cas de litige.

voeu approuvé par le comite de direction

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 1 - Déroulement des championnats</p> <p>1-1 Les engagements doivent être enregistrés ou confirmés sur Footclubs suivant les dates préconisées par les commissions concernées.</p> <p>1-2 Pour les championnats en deux phases, les clubs auront la possibilité, à la fin de la première phase, soit de retirer une ou plusieurs équipes, soit d'engager de nouvelles équipes avant le démarrage de la seconde phase.</p> <p>Article 6 - Forfait championnat jeunes Il ne sera pas fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District de l'Isère. Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :</p> <p>1. Au second forfait, en 1ère phase de brassage 2. Au troisième forfait, en 2ème phase « aller-retour ».</p> <p>En première phase, tous les résultats antérieurs sont annulés.</p>	<p>Article 1 - Déroulement des championnats</p> <p>1-1 Les engagements doivent être enregistrés ou confirmés sur Footclubs suivant les dates préconisées par les commissions concernées.</p> <p>1-2 L'engagement d'un club pour les championnats de jeunes du District comporte pour lui le respect du calendrier fixé par les commissions concernées</p> <p>1-3 Les deux dernières journées se joueront le même jour.</p> <p>1-4 Pour les championnats en deux phases, les clubs auront la possibilité, à la fin de la première phase, soit de retirer une ou plusieurs équipes, soit d'engager de nouvelles équipes avant le démarrage de la seconde phase.</p> <p>Article 6 - Forfait championnat jeunes Il ne sera pas fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District de l'Isère. Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :</p> <p>1. Au second forfait, lorsqu'en 1ère phase le nombre de match est inférieur à 8 2. Au troisième forfait, lorsque le nombre de match dans une phase est égal ou supérieur à 8</p> <p>En première phase, tous les résultats antérieurs sont annulés.</p>

voeu approuvé par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Championnat U20</p> <p>9-1 - Le Championnat se joue en une seule phase par matches « aller-retour ».</p> <ol style="list-style-type: none">D1 : 1 poule de 12 équipes.D2 : par poules de 10 à 12 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites. <p>La composition des poules de ces 2 ou 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.</p> <p>Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie).</p>	<p>Championnat U20</p> <p>9-1 - Le Championnat se joue en deux phases par matches « aller-retour ».</p> <p>Phase 1</p> <ol style="list-style-type: none">D1 : 3 poules de 4 équipes.D2 : par poules de 3 à 4 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites <p>La composition des poules de ces 2 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.</p> <p>Phase 2</p> <ol style="list-style-type: none">D1 1 poule de 10 équipes composée des équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de D1 phase 1, des équipes classées 1^{ère} de D2 phase 1 et si besoin des meilleurs 2^{ème} de D2 phase 1.D2 Par poule de 9 à 10 équipes suivant le nombre d'inscrits <p>Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin pour pratiquer dans cette catégorie).</p>

voeu approuvé par le comite de direction

L'HEBDOMADAIRE
DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p style="text-align: center;">Championnat U17</p> <p>Article 10 – Composition 10-1 : 3 niveaux 1. D1 : 1 poule de 12 équipes. 2. D2 : championnat en deux phases. 3. D3 : championnat en deux phases. La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publié en début de saison sur le site du district de l'Isère. Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15. L'autorisation reste valable en coupe. Pour les joueurs U18 participant régulièrement à des compétitions supérieures (séniors, U20), l'article 22 s'applique. Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20).</p>	<p style="text-align: center;">Championnat U17</p> <p>Article 10 – Composition 10-1 : 3 niveaux 1. D1 : 1 poule de 12 équipes. 2. D2 : championnat en deux phases. 3. D3 : championnat en deux phases. La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publié en début de saison sur le site du district de l'Isère.</p>

voeu approuvé par le comite de direction

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>TITRE 5 - LES COUPES DE JEUNES</p> <p>Article - 23</p> <p>Le District organise chaque saison les coupes ci-après :</p> <p>.....</p> <p>La coupe Isère U17 Crédit Agricole – réservée à l'équipe U17 de chaque club évoluant au niveau du championnat de District le plus élevé. Autorisation de faire jouer 3 joueurs U18 en Coupe U17.</p> <p>.....</p>	<p>TITRE 5 - LES COUPES DE JEUNES</p> <p>Article - 23</p> <p>Le District organise chaque saison les coupes ci-après :</p> <p>.....</p> <p>La coupe Isère U17 Crédit Agricole – réservée à l'équipe U17 de chaque club évoluant au niveau du championnat de District le plus élevé. Autorisation de faire jouer 3 joueurs U18 en Coupe U17.</p> <p>.....</p>

voeu approuvé par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Libellé	2023/2024	2024/2025
Cotisation District	93,00 €	93,00 €
Réduite pour les nouveaux Clubs	46,00 €	46,00 €
Cotisation Arbitre	31,00 €	31,00 €
Frais de Gestion	51,00 €	51,00 €
Dépôt de Garantie pour les nouveaux clubs		1 000,00 €
Participation annuelle au développement de l'arbitrage Isérois proratisée au nombre de licenciés		
Clubs ayant moins de 100 licenciés		100,00 €
Clubs ayant entre 100 et 299 licenciés		150,00 €
Clubs ayant entre 300 et 499 licenciés		200,00 €
Clubs ayant 500 licenciés ou plus		250,00 €
DROIT ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1	93,00 €	93,00 €
Seniors D2	93,00 €	93,00 €
Seniors D3	93,00 €	93,00 €
Seniors D4	80,00 €	80,00 €
Seniors D5	70,00 €	70,00 €
U 20	53,00 €	53,00 €
U 17	46,00 €	46,00 €
U 15	27,00 €	27,00 €
U 13	17,00 €	17,00 €
U 11 U 9 & U8		
VETERANS	39,00 €	39,00 €
Libellé	2023/2024	2024/2025
FEMININES à 11	42,00 €	42,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
FEMININES U 15 à U18	21,00 €	21,00 €
CLUB ENTREPRISE	63,00 €	63,00 €
ENTREPRISE A 8	31,00 €	31,00 €
FOOT A 8 en semaine	31,00 €	31,00 €
FUTSAL	35,00 €	35,00 €
Futsal U18	21,00 €	21,00 €
Futsal Féminines	21,00 €	21,00 €

**T
A
R
I
F
S**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

TARIFS 2024-2025

Libellé	2023/2024	2024/2025
DIVERS		
Frais de dossier réclamations ou évocations	51,00 €	51,00 €
Frais de dossier appel	98,00 €	98,00 €
Frais de dossier instruction	69,00 €	69,00 €
Frais de confrontation	21,00 €	21,00 €
Forfait toutes catégories (hors plateaux u10 u11)	32,00 €	32,00 €
Forfait Général (Seniors,U 20, Entreprise,Féminines, Futsal)	90,00 €	90,00 €
Forfait Général (U17 U15 U13)	68,00 €	68,00 €
Forfait Général Foot à 8, Foot loisir et Vétérans	44,00 €	44,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées	228,00 €	228,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées jeunes	124,00 €	124,00 €
Forfait après tirage "COUPE"	140,00 €	140,00 €
Forfait après tirage coupes U 17 U 15	93,00 €	93,00 €
Forfait après tirage coupes U 15 a 8 U 13 - Foot A8	32,00 €	32,00 €
Forfait plateaux U10 U11	10,00 €	20,00 €
FM ou FMI non transmise ou mal utilisée	75,00 €	75,00 €
Feuille de match en retard	50,00 €	50,00 €
Feuille de match incomplète ou non retour defi jonglage	25,00 €	25,00 €
Feuille de plateaux non retournée U10 U11	20,00 €	20,00 €
Feuille de plateaux incomplète U10 U11	10,00 €	10,00 €
Amende Club pour demande de modification après validation FMI		25,00 €
Amende Officiels pour modification après validation FMI		25,00 €
Absence non excusée JND	10,00 €	10,00 €
Libellé	2023/2024	2024/2025
Modification poule à la demande des clubs	42,00 €	42,00 €
Absence A G	260,00 €	260,00 €
Visite Homologation Terrains	110,00 €	110,00 €
Visite Homologation Eclairage	75,00 €	75,00 €
Tracage zone Technique	21,00 €	21,00 €
Joueurs non licenciés (hors foot animation)	100,00 €	100,00 €
Joueurs non licenciés foot animation	30,00 €	30,00 €
Joueurs non qualifiés toutes catégories	30,00 €	30,00 €
Lettre taxée	11,00 €	11,00 €
autorisation prélèvement		
Stages Formation Arbitres	150,00 €	150,00 €
Formations éducateurs CFI	170,00 €	170,00 €
Formation Futsal et Stage Gardien	100,00 €	100,00 €
Certifications anciens CFF	30,00 €	30,00 €
Frais d'Officiels D1 *	2 800,00 €	2 800,00 €
Frais d'Officiels D2 *	1 100,00 €	1 100,00 €
Frais d'Officiels D3 *	850,00 €	850,00 €
Frais d'Officiels D4 *	800,00 €	800,00 €
Frais d'Officiels U 20 D1 ET U 17 D1 *	700,00 €	700,00 €
Non paiement d'un Officiel	15,00 €	15,00 €

*Provision et régularisation en fin de saison

Tarifs approuvés par le comite de direction



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

PREVISIONNEL 2024-2025

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	
60 – Achats	18330	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	469900
EDF	10500	Engagements des Clubs	81000
EAU	230	Cotisations des Clubs	16000
Fournitures Entretien	1000	Amendes Disciplinaires	120000
Fournitures de Bureau	4300	Appels et Réclamations	8000
Fournitures Matériel Informatique	2000	Cotisations Arbitres	6000
Equipements	0	Amendes Administratives	50000
Achat de petit matériel	300	Cotisations Membres CD+ Com	1500
61 – Services extérieurs	51920	Participation Stages Techniques	55000
Pressing Maillots	2000	Participation Stages Arbitres	6000
Surveillance des Locaux	1000	Frais Homologation Terrains et Eclairages	3000
Location Informatique	29420	Produits Administratifs Club	9000
Location Affranchissement et photocopies	800	Dons Déplacements CD et Commissions	80000
Location Equipements Sportifs	500	Commission Sponsoring	9000
Entretien des Locaux	5000	Arbitres Sanctions Administratives	400
Nettoyage des Locaux	7000	Participation au développement de l'arbitrage Isérois	25000
Entretien Minibus DIF	500		
Maintenance Informatique	1000		
Maintenance Agencement	1500		
Assurance : revu à la hausse avec le minibus	3000		
Documentation	200		
Promotion, Publicité	0		
62 – Autres services extérieurs	340500		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20000		
Récompenses et Fanions	12000		

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Organisation Manifestations	15000			
Imprimés, Catalogues	200			
IK Commission Technique	25000			
Frais Arbitrage D1	37000			
Frais Arbitrage D2	32000			
Frais Arbitrage D3	37000			
Frais Arbitrage D4	0			
Frais Arbitrage U20-U17 D1	22000			
Frais Délégation	8000			
Frais non réglément Arbitres	1500			
Frais Arbitrage Futsal/ Foot adapté	0			
indemnité Km CTDA	6000			
Frais Arbitrage Coupes de l'Isère :	2000			
Frais de déplacement Véhicule DIF	1500			
Déplacement CD et Commissions sans alignement sur barème fiscal pro, neutre pour nous	80000			
Frais de déplacement	1000		74- Subventions	305000
Frais Commission des Terrains	3000		Subvention Exploitation	0
Missions	2000		Subvention Conseil Départementale	30000
Réceptions	3500		Subvention ANS	28000
Coupe de l'Isère : jeux de maillot. Compensé par du sponsoring	8000		Subvention LauraFoot	89000
Journée des Bénévoles	2500		Subventions FFF	130000
Organisation AG Ligue	1000		ANS Emploi	10000
Organisation AG District	7000		Subvention Investissement	18000
Réceptions Commissions	2500			
Affranchissement, frais postaux	1500			
Téléphone 4 lignes techniciens + 2 lignes désignateurs + CTDA et le secrétariat téléphonique	6000			
Frais bancaire	1000			
Cotisation ANPDF et AE2F	300			
Frais Divers	1500			
Animation Formation	500			



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

63 – Impôts et taxes	17200			
Participation Formation continue	4500			
Taxe Foncière	12500			
Autres impôts et taxes	200			
64 – Charges de personnel	423522			
Rémunération des personnels, hausse avec 1 CTDA à temps partiel	288057			
Charges Patronales	128065			
Médecine du travail	900			
Tickets restaurants	6500			
65 – Autres charges de gestion courante :	76110		75 – Autres produits de gestion courante	3
Charges de gestion courante	10		Produits de Gestion Courante	3
Fonctionnement Commission Délégation	300			
Fonctionnement Commission Féminine	300			
Auditions Arbitres/Délégués/Clubs	5000			
Fonctionnement Commission des Arbitres	4000			
Contrôleurs Arbitres	13000			
Stages Arbitres	7000			
Fonctionnement Commission Ethique et Prévention	1500			
SSVE Classes à horaires aménagés : Achat d'équipements	10000			
Fonctionnement Commission Foot Animation	0			
Fonctionnement Commission Technique	15000			
Fonctionnement Commission Futsal	0			
Stages Educateurs + Jeunes :	20000			
66 – Charges financières	250		76 – Produits financiers	9000

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024

Intérêts Emprunts et Dettes	250		Revenus Valeur de Placement	0
			intérêts sur DAT	2000
			Intérêts Sur Livret	7000
67 – Charges exceptionnelles	7000		77 – Produits exceptionnels	4000
Charges Exceptionnelles : 2ème phase de l'opération mini buts	7000		Produits Exceptionnels Mécénat CA	4000
Charges Exceptionnelles Diverses	0			
68 – Dotation aux amortissements	48835		78 – Reprises sur amortissements et provisions	20000
Dotation aux Amortissements Incorporels	3500		Reprise de Provision	20000
Dotation aux Amortissement Corporels : sera plus élevé car nous allons devoir refaire le toit et isolation. Non prévu au moment du budget. Travaux de minimum 20 000 €	45335			
			79- Transfert de Charges	179000
			Remboursement Délégués/ Arbitres/Clubs	5000
Résultat Bénéficiaire	3235,55		Transfert de Charges	38000
			Caisse de Péréquation	136000
TOTAL DES CHARGES	986903		TOTAL DES PRODUITS	986903

Prévisionnel approuvé par le comite de direction



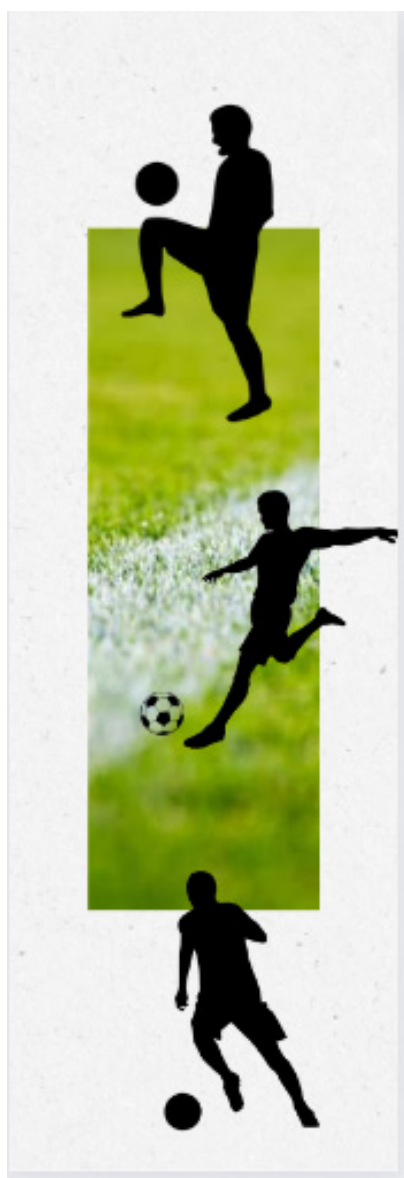
ELECTION AU COMITE DE DIRECTION MANDATURE 2024-2028

**1 LISTE EN CANDIDATURE : «Le Foot en Isère, Moi j'adhère»
tête de liste : Hervé GIROUD-GARAMPON + 20 colistiers**

	Fonction	Nom du candidat	Prénom du candidat
N° 1	Président	GIROUD-GARAMPON	HERVE
N° 2	Vice-Président	LOSA	JEAN MICHEL
N° 3	Secrétaire Général	TRUWANT	THIERRY
N° 4	Trésorier	CICERON	FABIEN
N° 5	Arbitre	THEVENIN	CYRIL
N° 6	Educateur	BOURGEOIS	SAMUEL
N° 7	Femme	BRAULT	ANNIE
N° 8	Médecin	SCELLIER	CHRISTIAN
N° 9	Membre	BOULORD	JEAN MARC
N° 10	Membre	COCHARD	JEAN LUC
N° 11	Membre	MALLET	MARC
N° 12	Membre	MAZZOLENI	LAURENT
N° 13	Membre	MONTMAYEUR	MARC
N° 14	Membre	SOZET	JEAN LOUIS
N° 15	Membre	VACHETTA	MICHEL
N° 16	Membre	CHASSIGNEU	GUY
N° 17	Membre	MONIER	PATRICK
N° 18	Membre	NURIT	FABIEN
N° 19	Membre	BUOSI	BERNARD
N° 20	Membre	VEYRET	BERNARD
N° 21	Membre	STRAPPAZZON	LAURIE

ELECTIONS

CANDIDATS A L'ELECTION DES REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LIGUE 2024-2028



- ★ BOULORD Jean Marc
- ★ BOURGEOIS Samuel
- ★ BRAULT Annie
- ★ BUOSI Bernard
- ★ CICERON Fabien
- ★ COCHARD Jean Luc
- ★ FERRER Brigitte
- ★ GIROUD-GARAMPON Hervé
- ★ LOSA Jean Michel
- ★ MALLET Marc
- ★ MAZZOLENI Laurent
- ★ MONIER Patrick
- ★ MONTMAYEUR Marc
- ★ NURIT Fabien
- ★ SOZET Jean-Louis
- ★ STRAPPAZZON Laurie
- ★ TRUWANT Thierry
- ★ VACHETTA Michel
- ★ VEYRET Bernard



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV SPECIAL AG - Additif au PV n° 658 du jeudi 6 juin 2024



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE

Le SAMEDI 22 JUIN 2024

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

Numéro d'affiliation.....

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Représentation par un licencié de mon club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes
licenciés, Madame / Monsieur :.....

Numéro de licence:.....

Afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux
élections et aux modifications de textes.

Fait à..... Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir